



Conseil Municipal du 2 juin 2026
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2026/48

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 22
votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le deux juin à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept mai, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Carole BERGER-JACOB, André BOURDON, Catherine GUALIM, Steve IDJAKIREN, Roxane AVELOT, Grégory BENOIT, Bernadette VOOGSGERD, Bernard BOUTIN, Christian TETARD, Julia NOJAC, Jean DECROIX, Laure FENOT-TETARD, Olivier MOULIN, Valérie THEVOT, Benoist ERAVILLE, Judith FOHRER, Philippe WEISS, Stéphane RICHARD, Mikel CIORDIA, Céline RICHARD, Céline NEIVA-LEAL

Étaient régulièrement représentés :

Philippe BUIRON par Carole BERGER-JACOB
Patricia LESAGE par Steve IDJAKIREN
Alaine HOUREZ par Bernadette VOOGSGERD
Chimina NEGLOKPE par Catherine GUALIM
Nicolas TURLAN par Jean DECROIX

Catherine GUALIM a été élue Secrétaire de Séance

OBJET : ÉTUDE SURVEILLÉE – MODIFICATION DES TARIFS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° D/2022/33 du Conseil Municipal du 7 juin 2022 fixant le tarif de l'étude surveillée,
Vu la délibération n° D/2024/21 du Conseil Municipal du 3 avril 2024 actualisant le tarif de l'étude surveillée,
Vu la délibération n° D/2025/22 du Conseil Municipal du 25 mars 2025 fixant les tarifs pour l'année 2025/2026 du périscolaire et extrascolaire - restaurant scolaire et étude surveillée année scolaire 2025-2026,
Considérant l'avis favorable des membres de la commission Enfance-Education,

Après en avoir délibéré, à la majorité (22 voix pour - 5 abstentions : Philippe WEISS, Stéphane RICHARD, Mikel CIORDIA, Céline RICHARD, Céline NEIVA-LEAL).

VALIDE la nouvelle grille des tarifs pour l'étude surveillée applicable au 1er septembre 2026 comme suit :

	Etude surveillée
QUOTIENT FAMILIAL CAF	Tarif (en euros)
de 0 à 600	2,50
de 601 à 800	
de 801 à 1110	
de 1111 à 1600	
de 1601 à 3200	
à partir de 3201	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT

La Secrétaire de Séance

Catherine GUALIM

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 9/6/2026
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 9/6/2026..